



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/56

OBJET : FONDS DE CONCOURS FONGIBLE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'HENIN-CARVIN POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de Septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 22 Septembre 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Alexis LEGRAND
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Bruno DESRUMAUX
Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Madame Emilie BOSSEMAN est élue secrétaire de séance.

Monsieur Vincent VANDEN TORREN qui est arrivé à 19h02 n'a pas participé aux votes des délibérations n°2023/52 à n°2023/61.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a sollicité le fonds de concours d'intervention fongibles en faveur de la transition écologique auprès de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin pour la construction du centre culturel.

Ce projet, inscrit au contrat d'engagement réciproque 2022-2026, signé entre la commune et la CAHC le 02 Mars 2023, respecte l'ensemble des critères d'éligibilité du règlement du fonds de concours et contribue à la transition écologique du territoire.

Monsieur le Maire informe que la CAHC, par délibération 23/021 du 22 Juin 2023, a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 1 350 221 € pour un coût prévisionnel du projet s'élevant à 5 511 228 €.

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20231006-DELIB-2023-56-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération communautaire n°23/021 du 22 Juin 2023 attribuant un fonds de concours fongible en faveur de la transition écologique pour la construction d'un centre culturel à LIBERCOURT.

Après avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 20 Septembre 2023, avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit 27 voix, décide :

- 1) D'accepter le fonds de concours d'intervention fongibles en faveur de la transition écologique de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, accordé à hauteur de 1 350 221 € pour la construction du centre culturel
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement reprise en annexe 1 et toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération
- 3) D'inscrire les recettes correspondantes au BP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Mme Emilie BOSSEMAN



Date de publication : - 6 OCT. 2023

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le **06 OCT. 2023**

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

